



## Nouvelles inscriptions de travailleurs frontaliers dans le canton de Genève depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004

**Avec l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes<sup>1</sup>, le nombre de titulaires d'un permis frontalier a notablement augmenté dans le canton de Genève. A fin octobre, leur effectif s'élève à 44 170. En douze mois, il a progressé de 14,0% contre 12,2% au cours des douze mois précédents. A noter que les permis frontaliers étant dorénavant valables cinq ans, leur nombre correspond à celui des frontaliers potentiellement actifs à Genève et non précisément à celui des frontaliers occupant effectivement un emploi dans le canton. Pour suivre la dynamique de l'évolution, l'analyse des nouvelles inscriptions est la plus pertinente.**

En dix mois, le nombre de permis délivrés dans le canton de Genève s'élève à 5 805 : 1 638 l'ont été durant les cinq premiers mois de l'année, soit avant le 1<sup>er</sup> juin 2004, 4 167 durant les cinq mois suivants. Par rapport à 2003, les nouvelles inscriptions des cinq premiers mois de l'année étaient en net recul (- 38,2%) alors qu'elles sont en forte progression pour les cinq mois suivants (+ 137,8%). L'évolution récente contraste donc avec celle, toute retenue, du début de l'année. Le recul manque, tant pour expliquer un phénomène qui résulte de causes multiples, que pour préjuger de sa durée. Il est toutefois possible de le décrire, encore que sommairement, dans l'attente d'une analyse plus robuste. En effet, celle-ci s'appuiera sur des évolutions annuelles complètes et moins tributaires de fluctuations à court terme, liées à des ajustements tant dans les pratiques administratives que dans les comportements des agents économiques.

### Quelles sont les caractéristiques des nouveaux frontaliers qui ont obtenu un permis depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004 ?

Entre les nouvelles inscriptions des cinq premiers mois de l'année – particulièrement peu nombreuses – et celles des cinq suivants – exceptionnellement élevées –, l'augmentation est de 150,4% : leur nombre a été multiplié par 2,5.

Les nouveaux frontaliers sont toujours majoritairement jeunes, plus des deux tiers (68,5%) ont entre 20 et 34 ans, quatre sur cinq (81,0%) ont entre 20 et 39 ans. Le nombre de très jeunes frontaliers (moins de 20 ans) augmente très fortement et, hormis ces jeunes, ce sont les inscriptions de frontaliers âgés de 20 à 24 ans qui progressent récemment le plus fortement. Il s'agit de jeunes travailleurs, d'apprentis, voire d'étudiants de France voisine qui financent leur formation au moyen d'une activité dans le canton et qui sont au bénéfice d'un permis frontalier.

. / .

<sup>1</sup> Abolition de la priorité des travailleurs résidents sur le marché de l'emploi et du contrôle préalable des conditions de salaire et de travail.

Parmi l'ensemble des travailleurs frontaliers, les deux tiers se répartissent dans six branches économiques, qui sont, par ordre décroissant, l'industrie, les services de santé, les services commerciaux et consultants, le commerce de détail, l'hôtellerie-restauration et le second œuvre de la construction. Les nouvelles inscriptions des cinq derniers mois sont les plus nombreuses dans quatre d'entre elles : les services commerciaux et consultants (908), l'hôtellerie-restauration (470), le commerce de détail (456) et l'industrie (446); en termes de variation relative, trois branches se distinguent particulièrement : le second œuvre de la construction, les services commerciaux et consultants et le commerce de détail.

Les frontaliers sont majoritairement des ouvriers qualifiés et des employés subalternes. Les nouvelles inscriptions se situent dans cette tendance, avec, au cours des derniers mois, une progression légèrement plus forte pour les ouvriers qualifiés.

Quant aux apprentis frontaliers, leur nombre est relativement restreint. A fin octobre 2004, 205 sont en possession d'un contrat d'apprentissage (contre 180 à fin 2002). A la rentrée 2004, 82 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus pour des frontaliers. A noter que des jeunes peuvent aussi entrer en apprentissage en prolongement d'une activité professionnelle, auquel cas leur inscription initiale ne mentionne pas le statut d'apprenti.

A raison de plus de 95 %, les frontaliers sont d'origine française. Leur nationalité tendait à se diversifier, mais les nouvelles inscriptions ne confirment pas cette tendance.

Enfin, dans leur très grande majorité, les travailleurs frontaliers nouvellement inscrits résident à proximité de la frontière dans les arrondissements de Saint-Julien, de Gex et de Thonon. En termes relatifs, les accroissements les plus forts sont constatés pour les arrondissements de Nantua et de Bonneville.

En conclusion, la forte poussée des nouvelles inscriptions de frontaliers semble, au vu des chiffres actuellement disponibles, s'inscrire dans une certaine continuité en termes de profil socio-démographique et d'insertion professionnelle.

### **Pour en savoir plus**

*Les travailleurs frontaliers à Genève. Information complémentaire au tableau de bord semestriel, juin - octobre 2004.* OCSTAT, Tableau de bord, novembre 2004.

Cette publication (format pdf) est téléchargeable sur le site Internet de l'OCSTAT à l'adresse :

**[ftp://ftp.geneve.ch/statistique/publication/tableaux\\_bord/2004/trav\\_frontaliers/tb-tf-s1-bis-2004.pdf](ftp://ftp.geneve.ch/statistique/publication/tableaux_bord/2004/trav_frontaliers/tb-tf-s1-bis-2004.pdf)**